



Le Rhône

JOURNAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

Prix d'abonnement annuel

BULLETIN OFFICIEL : Fr. 4.—

Catégorie I : MARDI et VENDREDI avec assurance-accidents pour 2 personnes : Fr. 6.80
 » II : VENDREDI seulement » » » 2 » » 5.—
 » III : MARDI et VENDREDI sans assurance-accidents » 5.—
 » IV : VENDREDI seulement » » » » 2.50

Les abonnés des catégories I et II sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente.

Tarif des annonces du mardi : le mm., Valais 6 ct., Suisse 8 ct., Etranger 12 ct. (la ligne a 36 mm. de large) - Réclames : Suisse 30 ct., Etranger 40 ct., le mm. (la ligne a 74 mm.)

Classiers
Agendas 1936
Livres
de caisse
sont livrés par
l'IMPRIMERIE
PILLET, Martigny
Téléphone 61.052

CAUSERIE MEDICALE

A celles qui ne veulent pas vieillir

L'usage habituel des fards est contraire à l'hygiène parce que ces préparations gênent les fonctions de la peau dont elles bouchent plus ou moins les pores. La peau finit alors par se dessécher et se parcheminer, et la laideur suit : le visage se marque, pour cette raison, bien vite au théâtre ! Lorsqu'on use des fards, il faut : 1° Eviter de généraliser leur application sur une trop vaste étendue du territoire cutané, afin d'entraver le moins possible le fonctionnement de la peau ; 2° Se soumettre, dès que l'effet recherché sera produit, à un nettoyage à fond des parties maquillées ; 3° Enfin, et surtout n'employer que des préparations dont on saura pertinemment la parfaite innocuité.

Il faut absolument rejeter l'émaillage, trop hostile à la vitalité du teint : cette pratique — d'ailleurs très restreinte — consiste en une sorte de laquage qui recrépit la peau et en comble les vides, par le dépôt de produits gommo-résineux, gélatineux et adhésifs, colorés ensuite « ad libitum ».

Contre la couperose faciale, l'électropuncture est le seul traitement vraiment curatif. On peut ainsi guérir le nez rouge, qui est parfois la cause d'obsessions graves chez des personnes qui se figurent être le point de mire de quolibets relatifs à de prétendues habitudes d'ébriété.

Quand on n'est plus jolie, on peut toujours chercher à ne pas devenir laide. Mais remarquons bien que ce sont les femmes qui auraient le plus à rougir qui fréquemment mettent le plus de rouge ! N'abusons jamais des fards ! Ils ne trompent personne et les moins informés découvrent vite le pot au... rose. Comme le disait un humoriste de mes amis, soucieux d'éviter les homonymes dans le langage : « Les femmes d'un certain âge restées coquettes, se servent de « pâtes » qu'elles étendent avec « une » de lièvre pour faire disparaître « celles » d'oise. » C'est pourquoi nous voyons tant de femmes qui ont dix ou quinze ans de plus que leur visage.

Celles qui se sentent finir d'avance par la perte de leurs agréments voudraient reculer vers la jeunesse. Eh ! comment ne chercheraient-elles pas à tromper les autres ? Elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes et se dérober à la plus affligeante de toutes les idées. Lisez ce que dit Montaigne dans sa 52^{me} Lettre persane, ou mieux méditez cette légende d'Outre-Rhin que je recommande particulièrement à tous les tenants des Instituts dits de Beauté :

Un médecin de la bonne ville de X... fit annoncer par le crieur public qu'il se chargeait de rajeunir en deux jours toutes les vieilles femmes. Cette nouvelle à peine connue, il vit affluer chez lui toute une série de vieilles. Le médecin leur prescrivit d'écrire lisiblement sur une feuille de papier blanc leur nom, prénom et âge et de lui rapporter le bulletin le lendemain. Ainsi fut fait : et il y avait des grand-mères de 101, 94, 86, 77 ans. Elles revinrent le troisième jour recevoir ce fameux remède de Jouvence : le médecin annonce qu'il a perdu les fiches, qu'on a dû les voler, qu'il fallait recommencer. Seulement, ajouta-t-il, la plus âgée devra s'immoler pour les autres, c'est-à-dire se laisser brûler, car il lui fallait, pour fabriquer le remède, de la cendre humaine. Le lendemain, les vieilles rapportèrent les nouvelles fiches ; mais toutes, de peur d'être brûlées, avaient diminué leur âge de quelque 30 ou 40 ans. Le praticien farceur les fit entrer, prit les nouvelles fiches, les compara aux premières et fit constater que toutes ces dames avaient rajeuni en deux jours. Il avait tenu parole, et devant Dieu, on lui devait le prix de sa consultation !

Ainsi que l'a dit, avec raison, une femme d'esprit : il est difficile de faire entrer une femme dans sa quarantième année, mais plus difficile encore de l'en faire sortir !...
Doctoresse Nadia.

Une merveille de la chirurgie

A Londres, une intéressante opération de greffe vient d'être exécutée sur un garçonnet de 5 ans qui était depuis sa naissance incapable d'ouvrir les yeux par suite de l'absence des muscles permettant de soulever les paupières.

Les chirurgiens du Royal Waterloo Hospital lui ont greffé dans les paupières des fragments de muscles de la cuisse. Une fois les derniers pansements enlevés, le garçonnet a été capable d'ouvrir les yeux normalement.

L'année des dames !

Une vieille coutume veut que durant toute l'année bissextile, ce soient les femmes qui fassent les demandes en mariage, qui offrent, aux hommes de leur choix, leur cœur et leur main.

Cette coutume instituée, dit-on, par Numa Pompilius, roi de Rome, n'eut force de loi que beaucoup plus tard. Elle fut justifiée, en effet, par un décret du Parlement écossais en 1288, décret qui affirme : « L'année bissextile, toute dame non mariée, de haute comme de basse condition, aura la liberté de demander en mariage tel homme qui lui plaît. Que s'il refuse, il sera mis à l'amende pour une somme d'une livre. »

Décidément, les bonnes traditions se perdent !



GRAND CONSEIL

La correction du Rhône. - L'adoption du Budget et de la Réorganisation administrative. - Une séance de nuit.

Présidence de M. Petrig, président

La séance de la matinée du vendredi 7 février a été consacrée quasi « in extenso » à cet important sujet qu'est le

Projet de correction du Rhône

dont MM. Edmond Giroud et Th. Schnyder furent les rapporteurs de la commission. Voici les passages essentiels du Message du Conseil d'Etat :

La correction du fleuve est prévue en plusieurs endroits. La remise en état des ouvrages du canal Sion-Riddes et de la Lizerne, selon plans établis par le Département des Travaux publics, fait aussi partie intégrante du projet.

Le coût de l'œuvre, déclarée d'utilité publique, est évalué, suivant devis, à 5 millions de francs, soit fr. 4.600.000.— pour la correction du Rhône elle-même, et fr. 400.000.— pour la remise en état des ouvrages du canal Sion-Riddes et de la Lizerne.

L'Etat contribuerait par un subside de 30 % des frais effectifs et le paiement de cette subvention s'effectuerait au fur et à mesure de l'avancement des travaux, c'est-à-dire par annuités de fr. 150.000.—

Cette dépense serait couverte par le prélèvement de centimes additionnels selon dispositions du décret des finances de 1920. La part de l'Etat, en sa qualité de propriétaire de la route cantonale, et sa contribution aux frais d'intérêts du compte de financement de l'œuvre, seront couverts de la même manière.

Sont appelés à contribuer aux frais de cette correction, comme retirant un avantage direct et se trouvant dans le périmètre de l'action des eaux, les C. F. F. et l'Etat du Valais comme propriétaire de la route cantonale.

Le solde incombe : 1. à la commune du territoire et aux communes directement intéressées à chaque section corrigée ; 2. aux communes situées sur les deux rives du Rhône, entre la Navizance et la Dranse, et possédant, en plaine, des territoires à protéger. La répartition se fait conformément à la loi de 1932 (art. 25) sur les cours d'eau.

Les travaux seront décidés par le Conseil d'Etat, après que les communes auront été entendues, et s'exécuteront sous la direction et la surveillance du Département des Travaux publics. Le Conseil d'Etat veillera à insérer dans les cahiers des charges les dispositions utiles concernant la main-d'œuvre du pays.

Les travaux devront être terminés dans une période de 10 ans dès promulgation du présent décret. Ce délai pourra être diminué s'il y a urgence.

Pour exécuter ces travaux, il sera ouvert un compte-courant par l'Etat du Valais, compte qui sera garanti par les recettes prévues à l'art. 5 du décret, par les subventions fédérales et la part des intéressés.

L'intérêt de ce compte sera payé par l'Etat du Valais et les intéressés en proportion de la participation.

Rapport de M. Ed. Giroud

C'est toujours avec un intérêt soutenu que les interventions de M. Giroud sont écoutées au Grand Conseil valaisan.

L'élocution facile, la voix forte et nette à la fois du député de Chamason, son langage châtié et fleuri sont un vrai charme même pour ses auditeurs de conception politique divergente.

Le rapport que nous publions ci-après constitue en effet un éloquent et admirable plaidoyer en faveur de la mise à exécution urgente d'une grande œuvre à laquelle tout l'ensemble du canton est pour ainsi dire directement ou indirectement intéressé. L'exposé de M. Giroud a été très applaudi.

« Monsieur le Président et Messieurs,

Le décret dont nous avons l'honneur de vous soumettre le projet est destiné à apporter à l'angoissante question du Rhône une solution que nous pouvons espérer définitive. Le message du Conseil d'Etat est clair et complet. Il nous permettra d'être bref.

La situation des riverains du Rhône, dans la région qui s'étend de Sierre à Martigny, est plus que grave. Nous pouvons la qualifier de tragique. Le fleuve monte chaque année son plafond, les digues en s'élevant perdent de leur résistance et de leur robustesse. Elles abandonnent de plus en plus l'appui solide du sol naturel.

En se détachant toujours davantage au-dessus de la plaine environnante, le Rhône rend l'inondation de plus en plus certaine et imminente. Mais il ne fait pas que cela. Il est aisé de comprendre que d'un fleuve qui s'élève de plus en plus s'échappent, en cas de sinistre, des flots toujours plus lourds et puissants.

Chaque année qui passe rend la catastrophe plus certaine et plus terrible. Et pendant que chaque année le danger croît en certitude et en étendue, chaque année, les biens menacés augmentent d'importance.

Tragique situation, s'il n'y est apporté le remède avec promptitude et énergie.

Mais le remède est trouvé et il sera apporté. Le message vous a donné l'aspect technique d'un procédé de correction qui a fait ses preuves.

Votre commission, d'accord en ce point avec le Gouvernement, aurait vivement désiré introduire dans le projet de décret qui vous sera soumis, le principe et le fait de la solidarité valaisanne dans l'effort considérable et magnifique à la fois qui doit aboutir à un règlement stable et définitif du problème du Rhône.

Et cette solidarité valaisanne, veuillez, Messieurs,

ne la point concevoir sur le seul terrain idéal du sentiment et du patriotisme. Il y a une solidarité valaisanne inscrite dans les faits et les intérêts matériels et dont un esprit quelque peu averti ne saurait contester l'évidence.

Quand on parle du Rhône, on voit le fleuve qui coule dans la plaine. Mais, M. le Président et Messieurs, le Rhône qu'il faut corriger, le Rhône qui doit écouler sans dommage les eaux valaisannes, ce Rhône n'a point sa seule source à la Furka ; il prend naissance à tous les glaciers du bassin valaisan.

Le Rhône est un et multiple à la fois. Et le régime du fleuve qui coule dans la plaine est dominé par le génie de ceux qui sont bien plutôt ses maîtres que ses vassaux, c'est-à-dire les torrents.

Et cette évidence que le bon sens déjà suffit à établir a été proclamée depuis longtemps et particulièrement au siècle dernier, par les ingénieurs qui se sont attachés à la solution du problème du Rhône et parmi lesquels nous pourrions citer les de Rivaz, les Zen Ruffinen, les de Stockalper, les Venetz, etc., et qui ont établi qu'une condition importante de la solution consiste à réduire les apports massifs des matériaux de la montagne et à les rapprocher le plus possible d'une constante.

La défense du territoire valaisan se fait à la fois dans la plaine et dans les vallées.

Cette conception du problème du Rhône, le Gouvernement et votre Commission la tiennent pour juste, et si vous ne la voyez pas exprimée dans le projet de budget, ceci est dû à des raisons spéciales que M. le conseiller d'Etat Troillet, remplaçant du Chef du Département des Travaux Publics, voudra bien, sans doute, indiquer lui-même.

Monsieur le Président et Messieurs, la Commission unanime a estimé qu'il ne convenait point de soumettre le présent décret à la votation populaire. La loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932 ne nous y oblige pas.

La question du financement de l'œuvre a tout particulièrement retenu notre attention. Nous avons choisi la voie budgétaire. Il est en effet dans la mission constitutionnelle de l'Etat de veiller et de pourvoir à l'entretien des cours d'eau et d'en améliorer le régime quand il se révèle défectueux. Ceci relève de l'activité normale et ordinaire du Gouvernement. Et cette activité normale et ordinaire doit trouver son expression financière dans les colonnes du budget ordinaire.

Nous ne vous proposerons donc pas, pour l'exécution de l'œuvre projetée, une source nouvelle de recettes. Mais nous demanderons à la Haute Assemblée qui en détient le pouvoir, d'accroître les ressources ordinaires de l'Etat par le prélèvement de centimes additionnels.

Et cette formule est juste à un autre point de vue. Le Rhône, fleuve et torrents, est valaisan. Il est la vie de cette terre valaisanne. Quand le Rhône menace, c'est le pays tout entier qui est meurtri. Il est équitable que le Valais, dans toute son étendue et par tous les éléments de sa fortune, apporte les ressources nécessaires à la sauvegarde du territoire valaisan.

Monsieur le Président et Messieurs les Députés, nous voulons conclure.

Le problème qui se pose devant vous est vital. Veuillez considérer ceci qui est particulièrement frappant. En juin 1935, sans raisons particulières, sans phénomènes exceptionnels, par le simple fait normal de la fonte des neiges, le Rhône rompt ses digues et dévaste la plaine. N'est-ce pas là le trop éloquent témoignage d'un format du fleuve insuffisant et inadapté ?

Monsieur le Président et Messieurs, nous vous demandons de voter l'entrée en matière. Et vous le ferez avec empressement, car il n'est point possible que devant le fait brutal de l'inondation de 1935, vous ne sentiez dans votre cœur de patriotes la prenante angoisse de la terre valaisanne menacée.

L'adoption du projet

On adopta le projet après une discussion nourrie qui ne dura pas moins de 3 heures. M. Troillet annonça qu'une commission fédérale viendra en Valais le 25 mars et que c'est surtout de l'attitude de cette commission que dépendra la solution définitive du problème du Rhône. Il pria en conséquence les orateurs de ne pas trop s'étendre et de voter l'adoption du projet de décret en lers débats, toute latitude étant donnée pour revenir sur le sujet lors des seconds débats qui auront lieu au mois de mai.

Plusieurs députés tinrent néanmoins à se faire entendre. Nous ne retiendrons ici sommairement que les interventions qui nous ont paru les plus dignes d'intérêt.

M. Couchepin demanda qu'on attire l'attention des ingénieurs préposés aux travaux que le point initial des travaux du Rhône est l'embouchure de la Dranse, ceci du fait que cette rivière se jette dans le Rhône avec une vitesse supérieure à celle de ce dernier. Cela provoque un barrage. Il faut donc supprimer ce barrage qui empêche l'écoulement rationnel des eaux du fleuve.

M. Dellberg, tout en annonçant qu'il votera l'entrée en matière, ainsi que le projet de correction en lers débats, s'étonna que la correction ne comprenne pas aussi la partie qui va de Sierre à Brigue et de Brigue à la Furka. Il voudrait aussi que pour les travaux envisagés on s'assurât de la main-d'œuvre valaisanne et que ces travaux soient adjugés à des entrepreneurs valaisans. Il émit encore le désir qu'on fit abstraction autant que possible de la pelle méca-

nique et qu'on employât aussi des chômeurs valaisans venant de toutes les parties du Valais et non uniquement des communes directement riveraines du Rhône.

M. Kuntschen fit allusion au décret voté l'an dernier pour la correction du Rhône sur le territoire de la commune de Sion et tint à spécifier qu'il demeure bien entendu que les travaux en question rentrent dans le projet de ce jour.

M. Troillet répondit à MM. Dellberg et Kuntschen pour les rassurer en spécifiant au premier qu'il sera tenu compte de ses suggestions concernant la main-d'œuvre valaisanne à utiliser ici.

M. Morand émit le vœu que le Conseil d'Etat étudiat la révision de la loi sur les forces hydrauliques afin que l'Etat puisse toucher une partie des redevances provenant de ces forces. Cette part de l'Etat dans ces redevances, est estimée, selon M. Morand, à 50 %.

Comme les communes touchent 460.000 francs par an, cela ferait donc 230.000 francs pour l'Etat.

M. Delacoste ayant posé une question à propos de légalité des centimes additionnels projetés dans le but de financer l'œuvre, M. Troillet donna quelques éclaircissements qui parurent satisfaire le député de Monthey.

M. Troillet déclara également prendre acte de la suggestion de M. Morand qui sera mise à l'étude, vu qu'elle paraît fort intéressante.

M. Wyer fit un exposé fort détaillé pour dire qu'il formule certaines réserves quant à la couverture financière de l'œuvre et pour revenir sur sa motion dans laquelle il réclamait un plan d'ensemble et un programme financier complet.

M. Métry causa aussi longuement pour en arriver à proposer un emprunt de 1 million 700.000 francs pour payer ces travaux. Cette proposition parut provoquer un certain étonnement, alors que M. Métry avait jusqu'à ce moment critiqué les dépenses.

M. Mathis, qui avait demandé qu'on soumit le décret à la votation populaire, retira sa proposition, tandis que M. de Stockalper la reprit pour son compte.

Au vote, la proposition de Stockalper fut écartée à une imposante majorité.

— On prit acte ensuite d'une proposition faite par M. Ed. Giroud tendant à ce que le Conseil d'Etat entreprenne déjà dès maintenant toutes études et travaux préliminaires sur ce problème de la correction du Rhône, cela afin de gagner du temps.

Séance de relevée à 14 heures

On adopta, en 1er objet, un décret concernant la création de possibilités de travail afin de lutter contre le chômage. Le décret alloue un crédit extraordinaire de 100.000 fr. à cet effet.

Pétitions

Rapporteurs : MM. Fritz Roduit et Louis Thenen. Une pétition de M. Pfändler est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude. Cette pétition donna l'occasion de constater qu'il existe aussi de petites dissensions entre M. Troillet conseiller d'Etat et M. Ed. Troillet, député.

Le premier, étonné de n'avoir pas été consulté, avait pris la défense du fonctionnaire congédié, estimant ce renvoi injuste et inhumain, M. Pfändler ayant 20 ans de service à l'Etat.

MM. Haldy et Giroud appuyèrent M. Troillet conseiller d'Etat, tandis que M. Ed. Troillet, président de la commission des pétitions, rétorqua que la commission unanime avait pris sa décision en toute objectivité. Elle avait même fait appeler M. le Chef du Département de l'Intérieur afin de l'entendre, mais ce dernier était absent...

Une pétition du Dr Pacher demandant de le maintenir à son poste encore quelques mois pendant qu'il n'a pu trouver un autre emploi, fut aussi acceptée.

MM. Camille Papilloud, Bérard et Clavien avaient pris la défense de ce technicien dont ils firent ressortir l'utilité et les grands services rendus en Valais.

MM. Pralong et Bourdin, par contre, regrettèrent de ne pouvoir abonder dans ces vues, M. Pralong ayant fait remarquer que nous devons soutenir avant tout nos compatriotes valaisans ; or M. le Dr Pacher n'est pas Suisse.

— On décida aussi le renvoi de la

Pétition de la Société cantonale des tireurs valaisans

M. Cléménzo était intervenu pour appuyer la demande de renvoi de cette question à la session de mai, après avoir souligné l'importance que cet objet revêt au point de vue de défense nationale. D'autre part, M. Cléménzo fit remarquer que la requête de la Société cantonale des tireurs valaisans n'avait pas suivi la voie normale qui exige que toute pétition doit être soumise au Conseil d'Etat pour préavis.

Naturalisations et concessions de mines

On accepta ensuite 16 demandes de naturalisation valaisanne (pour la plupart de ressortissants ita-

CLOUIT & C^{ie}
BANQUE DE MARTIGNY
MAISON FONDÉE EN 1871
SERVICE DE
Caisse d'Epargne
avec autorisation de l'Etat
TAUX : 3.50 %
Nos dépôts en caisse d'épargne sont intégralement garantis selon ordonnance cantonale de 1919
Prêts de Tirelires

liens), ainsi que deux concessions de mines, dont l'une à Mmes Jeanne Martin-Bonvin et Alice Bonvin, à Sion, pour l'exploitation d'une mine d'anthracite, et l'autre à M. Joseph Métral à Martigny-Ville pour l'exploitation d'une mine de fer sur le territoire de la commune de Chamason.

— On achève encore l'examen du règlement concernant la perception des impôts cantonaux, règlement qui fut adopté sans discussion. Il en fut de même pour divers décrets ayant une influence sur le budget.

Séance de nuit

Sur proposition de M. de Stockalper, (en opposition à M. Dellberg qui voulait siéger de préférence le lendemain soit samedi après-midi) on décida de siéger de nuit.

Le fait est sans précédent dans nos annales parlementaires. Les secrétaires et chroniqueurs du Grand Conseil astreints à leur corvée fastidieuse de rédaction des protocoles et comptes-rendus n'ont certes pas souri devant une semblable décision. Profitons-en donc pour citer en admiration tant de zèle intempestif et pour souhaiter qu'à la prochaine session de mai nos Députés siègent sans interruption dès l'ouverture jusqu'à épuisement complet des tractands !

— La séance reprit donc à 20 heures.

Participation aux frais des collèges

L'Etat ayant admis le principe d'imposer les communes qui envoient plus de 5 élèves dans un collège, il se trouve que les communes de Monthey, Martigny-Ville ainsi que la ville de St-Maurice, par exemple, sont inscrites pour une part contributive aux frais du collège de St-Maurice.

Cette question souleva un débat intéressant. MM. Dellberg et Kuntschen exposèrent successivement leurs avis pour ce qui concerne les collèges de Brigue et Sion, tandis que M. Pellissier défendit sa ville de St-Maurice en venant, avec une solide argumentation, protester contre la part imposée à la ville qu'il représente.

A son tour, M. Morand, président de la ville de Martigny, se fit remarquer par une brillante plaidoirie dans laquelle il s'attacha à faire ressortir l'injustice et le non-sens de la proposition de l'Etat.

Les communes ayant des collèges cantonaux ont déjà suffisamment d'avantages leur permettant de supporter elles-mêmes ces frais sans qu'on se croit encore obligé de faire appel à celles qui y envoient de leurs enfants.

M. Morand établit de façon irréfutable que seules les communes-sièges des collèges doivent participer aux frais de ces établissements. L'orateur étaya son argumentation par la citation des déclarations faites sur le sujet par M. Burgener, ancien chef du Département de l'Instruction publique, et M. Seiler, rapporteur de la loi de 1910.

D'ailleurs, pourquoi chercher à imposer les communes qui envoient des enfants et non les parents ? Il est cependant hors de doute que les communes n'ont aucun intérêt direct ici, mais bien les parents. Or, que ceux-ci paient une participation d'écolage, rien de plus naturel, tandis que demander cette charge aux communes, cela ne peut s'admettre. En appui de sa thèse, M. Morand se porta même fort de l'assentiment du Conseil unanime de Martigny-Ville pour offrir 20,000 francs à l'Etat le jour où ce dernier voudrait consentir à confier à sa ville le siège d'un collège, ceci d'autant plus que Martigny est dotée actuellement d'un nouveau bâtiment scolaire offrant tout ce qu'il y a de plus idéal et de plus moderne pour l'Instruction de notre jeunesse.

L'exposé de M. Morand, salué d'applaudissements, fut partagé par la grande majorité de l'Assemblée contre la proposition du Conseil d'Etat.

Permis de chasse et pêche

M. Pralong demanda à M. le conseiller d'Etat Piteloud, nouveau chef du Service de la chasse et pêche, de diminuer le coût des permis de chasse. Cette requête sera examinée avec promesse d'y donner suite dans la mesure du possible.

Correction du Pessot

Rapporteurs : MM. Edmond Ribordy et Th. Schnyder.

On vota avec la clause d'urgence la correction de ce torrent qui se trouve sur la commune de Collombey-Muraz. M. de Lavallaz insista pour la mise en chantier immédiate des travaux dans le but de parer au chômage qui sévit aussi sérieusement dans le district de Monthey.

Interpellation Dubuis

M. Dubuis, de Savièse, développa ensuite l'interpellation suivante :

1. N'est-il pas à la connaissance du Conseil d'Etat que le nombre des permis de circulation pour véhicules à moteur non renouvelés pour l'année 1936 atteint des proportions considérables et que seuls ou presque seuls ont été renouvelés les permis pour voitures et véhicules servant à une activité professionnelle ?

2. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur les répercussions d'ordre budgétaire qui résultent pour l'Etat de la diminution des permis de circulation ?

3. N'estime-t-il pas qu'il y a lieu de prendre des mesures pour favoriser et faciliter la circulation automobile en délivrant notamment des permis de circulation trimestriels ou en fractionnant la perception de la taxe annuelle de circulation ?

M. Pitteloud, chef du Département de Justice et Police, promit de vouer toute son attention à cette importante question, après avoir toutefois fait remarquer la quasi-impossibilité de donner une suite favorable en ce qui concerne la perception trimestrielle des permis.

L'interpellant se déclara partiellement satisfait.

Il était près de 11 heures lorsque la séance fut levée, ceci après que l'on eut encore adopté un décret touchant la correction de la route Granges-Lens-Icogne avec MM. Pralong et Eyer comme rapporteurs et qu'il eut été donné connaissance d'une motion Clavien et consorts, motion qui sera développée ultérieurement.

SEANCE DU SAMEDI 8 FEVRIER

Interpellation Praz à propos des capitaux cachés

M. Praz a développé une interpellation à propos de cette question importante sur laquelle nous nous réservons de revenir prochainement, ainsi que sur la réponse qui a été donnée par M. Escher, chef du Département des Finances.

Interpellation Dellberg pour la mise en application de la loi sur la protection ouvrière

M. Dellberg insista dans son interpellation pour la mise en application immédiate de la loi précitée, vu qu'elle a été acceptée par le peuple valaisan en 1933 déjà.

M. Lorétan répondit que des motifs d'ordre économique uniquement sont cause de ce retard, la mise en application de la nouvelle loi provoquant des perturbations dans l'industrie hôtelière surtout.

L'interpellant ne se déclara point satisfait ; il le

sera, dit-il, au moment où l'Etat exigera la mise en application de la loi.

Interpellation Rebord

M. Rebord, député de Bovernier, ayant constaté que M. Praz avait déjà pu développer son interpellation déposée la veille, fit remarquer qu'il y a une année qu'il avait déposé la sienne à propos de la nomination d'un garde-forestier à Bovernier. Or, cette interpellation n'a pas même été inscrite à l'ordre du jour de la présente session.

Il taxa de favoritisme ces procédés.

— J'en ignore les motifs, dit M. Rebord, je ne puis que les soupçonner.

Comme on ne pouvait aborder l'objet suivant inscrit à l'ordre du jour de la séance, on en profita pour donner satisfaction à M. Rebord.

Ce dernier considère de son devoir de revenir sur cette affaire qui intéresse d'abord la commune de Bovernier, et la façon dont sont conduites les affaires publiques par les organes de l'Etat.

Voici les faits, selon M. Rebord :

Ensuite de la démission du titulaire, M. Marc Rebord a été désigné pour le remplacer comme forestier par le Conseil de Bovernier, et ce en séance du 2 janvier 1932.

M. Marc Rebord a donc fonctionné pendant 3 ans à la satisfaction de la dite commune, et cela sans qu'aucune plainte ne soit parvenue à la commune de la part de l'inspecteur d'arrondissement.

Au bout des 3 ans, M. Marc Rebord s'est présenté à l'examen des candidats gardes de triage, examen dont les résultats furent satisfaisants. Mais ici intervint M. Perrig, forestier d'arrondissement, qui s'opposa à ce que M. Rebord suivit le cours forestier, et cela sans en fournir les motifs ni à la commune ni à l'intéressé.

L'interpellant affirme qu'à la suite d'une intervention de sa part, une enquête aurait été ordonnée par le Département touchant cette affaire.

Cette enquête, conduite par on ne sait qui, ni où, ni auprès de qui, ni comment elle a été faite, n'a pas été connue en son temps ni par la commune et ni par l'intéressé. Ce dernier ignore totalement les motifs qui l'ont écarté du cours forestier. C'est donc une grande injustice qui a été faite à M. Marc Rebord, citoyen honnête et consciencieux et qui, de plus, est le soutien et le chef d'une nombreuse famille d'orphelins de père et mère.

M. Rebord déclare que c'est ici se moquer avec une grande désinvolture de l'autonomie et des décisions communales et que de tels procédés ne sont pas précisément propres à capter la confiance des citoyens alors que le gouvernement en aurait tant besoin dans les moments difficiles que nous traversons.

L'interpellant demande donc à M. le Chef du Département forestier qu'on répare l'injustice commise envers M. Marc Rebord ou tout au moins que l'on fasse connaître d'une façon claire et précise les griefs qui s'opposent à sa nomination comme forestier de triage.

M. Lorétan, chef du Département forestier, devant cette argumentation, s'avoua ne pouvoir répondre aujourd'hui, ne possédant pas sous la main le dossier de cette affaire. Il se réserva donc de donner directement la réponse à l'intéressé. Eventuellement la question reviendrait sur le tapis du Grand Conseil en mai prochain.

Fin de la session

La séance se termina par l'adoption finale du Budget et de la réorganisation administrative. Une forte discussion se greffa sur le projet de l'impôt de crise, à propos duquel une proposition de M. de Stockalper de renvoi à la session de mai, fut acceptée.

Le budget tel que sorti des délibérations se traduit par un déficit d'environ 332,000 francs nets, sans compter les dépenses extraordinaires qui porteraient le déficit réel de 200,000 francs plus élevé.

— Il a été encore déposé :

1. Une interpellation Bourdin ainsi conçue :

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance que par suite de la mévente du bétail et des prix excessivement bas pratiqués depuis quelques années, le petit paysan et spécialement celui de la montagne se trouve dans une situation très précaire ?

Sait-on que bien souvent celui-ci se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses charges de famille et au service de la dette ?

Que compte faire le Conseil d'Etat pour venir en aide à cette classe de la population frappée plus spécialement par la crise ?

Signataires : E. Bourdin, Th. Schnyder.

2. Une motion Girod, de Charrat, dans le but :

a) de donner force légale à l'organisation du commerce des fruits et légumes en Valais telle que prévue par la Fruit-Union Suisse et les institutions similaires et annexes existant en Valais ;

b) de développer les prescriptions existantes et de les adapter aux besoins toujours nouveaux du jour.

Les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir élaborer des dispositions légales réglementant le commerce des fruits et légumes en Valais, cela dans le cadre de l'organisation actuelle, qui s'est révélée très favorable à l'écoulement de nos fruits et légumes.

Cette motion est suivie de 22 signatures.

Une motion Kuntschen sur la question de la correction du Rhône sur le territoire de la commune de Sion a été déposée.

— La session a été déclarée close à 12 h. 15 par les remerciements et souhaits traditionnels du président à la Haute Assemblée.

LES SPORTS

II^{me} Concours de l'Association valaisanne des Clubs de ski (Championnat valaisan) les 8 et 9 février, à Loèche-les-Bains

L'Association valaisanne des Clubs de ski, qui groupe 18 sections avec un effectif de 1000 membres, a été fort bien inspirée en choisissant Loèche-les-Bains pour son II^{me} Concours cantonal.

Ils étaient là, au nombre d'une centaine, nos as du ski, ceux de Zermatt, de Saas-Fee, du Val d'Anniviers, de Conches, du Val d'Hérens, de Sion, de Finhaut, de Loèche-les-Bains, de Montana, etc., tous rivalisant de vigueur, d'adresse et d'endurance.

Les épreuves se déroulèrent par un temps splendide et dans une atmosphère de gaieté et de solidarité ; elles commencèrent samedi à 14 heures. La course de fond pour les « seniors » comportait un parcours de 15 km. avec une différence de niveau de 600 mètres.

Le vainqueur, Gustave Julien, de Zermatt, effectua le parcours en 1 h. 21 min. 24 sec., suivi de près par Maurice Vianin, d'Ayer, hors concours.

M. l'avocat Leuzinger, président de l'Association, qui au début du siècle a lancé avec les colonels Ribordy et Seiler, le noble sport du ski en Valais, procéda à la proclamation des résultats de la course de fond.

La manifestation se termina à l'Hôtel Belle-Vue par une soirée familière qui fut très animée.

Le dimanche matin, les infatigables skieurs reprenaient le chemin de la Fluhalp pour les concours de

vitesse, concours qui fut suivi de celui de dames et du slalom.

Après-midi, sur le tremplin de Zum Turm, les as du saut firent de belles démonstrations.

Tous ces concours eurent lieu en présence d'un nombreux public parmi lequel nous avons remarqué la présence de MM. Petrig, président du Grand Conseil, des conseillers d'Etat Loretan et Pitteloud, du colonel Duc, etc., etc.

La distribution des prix et la proclamation des résultats définitifs se déroula sur la place St-Laurent. Elle fut agrémentée des morceaux joués par la fanfare de la commune. On y entendit aussi un discours de M. Leuzinger qui félicita les coureurs pour leur bonne tenue, salua les progrès réalisés et remercia la commune et le comité d'organisation pour la réussite de cette manifestation.

M. Loretan, conseiller d'Etat, apporta à la belle phalange des coureurs le salut et les félicitations du Gouvernement.

Que M. Girardet, le grand amateur de la station, M. le président Julier, M. Waldis, Directeur des Hôtels, M. Grichting, président du Ski-Club de Loèche-les-Bains, ainsi que son actif comité soient vivement remerciés pour tous leurs efforts et leur dévouement.

Le concours de Loèche-les-Bains sera marqué d'une pierre blanche dans les annales de l'Association valaisanne des Clubs de ski.

Voici les principaux résultats :

FOND

Seniors I

1. Julien Gustave, Zermatt 1 h. 21' 24"

2. Bumann Siegfried, Saas-Fee 1 h. 31' 43"

Seniors II

1. Grichting Albert, Loèche-les-Bains 1 h. 30' 20"

2. Gay-Crosier Henri, Finhaut-Trient 1 h. 30' 56"

3. Kreuzer Othmar, Reckingen 1 h. 32'

4. Hugon Camille, Finhaut-Trient 1 h. 32' 48"

5. Perren Walther, Zermatt 1 h. 33' 20"

6. Grichting Charles, Loèche-les-Bains 1 h. 35' 05"

7. Pralong Jean, Hérémence 1 h. 36' 20"

8. Grichting Henri, Loèche-les-Bains 1 h. 36' 25"

9. Lehner Michel, Montana 1 h. 36' 33"

Hors concours

1. Vianin Maurice, Ayer 1 h. 29' 20"

Juniors

1. Fux Walther, Zermatt 42' 02"

2. Zurbriggen Robert, Saas-Fee 43' 42"

3. Theytaz Louis, Hérémence 48' 06"

12. Lonfat Emmanuel, Finhaut-Trient 50' 28"

DESCENTE

Juniors

1. Zurbriggen Robert, Saas-Fee 7' 42"

2. Zurbriggen Othmar, Viège 7' 58" 3/5

3. Deléglise Louis, Verbier 8' 29" 1/5

4. Taugwalder Heinrich, Zermatt 8' 37" 2/5

5. Supersaxo Camille, Saas-Fee 8' 44" 1/5

6. Kronig Othmar, Zermatt 8' 49" 1/5

7. Kronig Emile, Zermatt 8' 57"

8. Zurbriggen Heinrich, Saas-Fee 8' 57" 1/5

9. Biner Walther, Zermatt 8' 59" 3/5

10. Lonfat Emmanuel, Finhaut-Trient 9' 05"

11. Fux Walther, Zermatt 9' 09" 3/5

12. Theytaz Louis, Hérémence 9' 13" 3/5

Seniors I

1. Julien Gustave, Zermatt 7' 57" 4/5

2. Bumann Siegfried, Saas-Fee 8' 49" 2/5

Seniors II

1. Perren Yvo, Zermatt 8' 21"

2. Michellod Marcel, Verbier 8' 27"

3. Franzen Karl, Zermatt 8' 52" 4/5

4. Gentinetta Alexandre, Crans 8' 55"

5. Hatz Edouard, Brigue 8' 56" 1/5

6. Lehner Michel, Montana 9' 07" 1/5

7. Grichting Peter, Loèche-les-Bains 9' 12" 1/5

8. Insand Joseph, Münster 9' 24"

9. Deslarzes Albert, Sion 9' 27" 1/5

10. Dellberg Karlo, Brigue 9' 30" 1/5

11. Mayoraz Julien, Hérémence 9' 31"

12. Gay-Crosier Henri, Finhaut-Trient 9' 31" 2/5

16. Hugon Camille, Finhaut-Trient 9' 52" 1/5

17. Pralong Jean, Hérémence 9' 56" 3/5

Dames

1. Michellod Mathilde, Verbier 6' 20" 3/5

2. Grichting Lory, Loèche-les-Bains 7' 54" 3/5

3. Aymon Micheline, Sion 8' 54" 1/5

4. Tscherrig Elsa, Brigue 10' 08" 2/5

5. Planche Jeanne, Brigue 11' 21"

SLALOM

Dames

1. Michellod Mathilde, Verbier 38" 1/5

2. Grichting Lory, Loèche-les-Bains 73" 2/5

Juniors

1. Zurbriggen Othmar, Viège 52" 2/5

2. Zurbriggen Robert, Saas-Fee 54"

3. Taugwalder Heinrich, Zermatt 55"

4. Deléglise Louis, Verbier 57" 1/5

Seniors I

1. Julien Gustave, Zermatt 58"

2. Bumann Siegfried, Saas-Fee 58" 1/5

Seniors II

1. Gentinetta Alex., Crans 54" 4/5

2. Michellod Marcel, Verbier 55" 4/5

3. Deslarzes Albert, Sion 57" 2/5

4. Burgener Erwin, Viège 59" 1/5

5. Perren Walther, Zermatt 59" 2/5

6. Dellberg Karlo, Brigue 60"

7. Mayoraz Julien, Hérémence 60" 1/5

14. Hugon Camille, Finhaut 74" 3/5

15. Lehner Michel, Montana 76" 4/5

16. Mayoraz Joseph, Sion 82"

Classement combiné (avec saut)

Juniors

1. Zurbriggen Robert, Saas-Fee points 82.28

2. Biner Walther, Zermatt 89.00

3. Kronig Othmar, Zermatt 127.60

4. Fux Walther, Zermatt 134.02

5. Zurbriggen Heinrich, Saas-Fee 147.69

Seniors

1. Julien Gustave, Zermatt 41.16

(champion valaisan 1936)

2. Lehner Michel, Montana 146.74

3. Bumann Siegfried, Saas-Fee 153.91

4. Perren Walther, Zermatt 194.34

5. Grichting Charles, Loèche-les-Bains 209.04

6. Mayoraz Joseph, Sion 361.29

Le concours de Ravoire

Ce concours, organisé le dimanche 9 février par le modeste groupement de skieurs de Ravoire, eut un véritable succès. Ce concours a été précédé par un cours organisé à l'intention des membres néophytes du club. M. Ulysse Frasseren, de Trient, en assura la direction avec autant de bienveillance que de compétence. Les heureux résultats enregistrés par ses élèves sont une tangible preuve de son bon enseignement.

Résultats de la course de fond, 20 partants :

Seniors

1. Gay-Crosier Léon, Trient 31' 04" 4/5

2. Frasseren Ulysse, Trient 32' 09" 4/5

3. Pierroz André, Martigny-Combe 34' 15"

4. Saudan René, Martigny-Combe 35' 12" 1/5

Juniors

1. Moret René, Ravoire 36' 01"

2. Giroud Maurice, Ravoire 36' 55"

**Accidents du ski
Deux yeux arrachés**

Un jeune homme de Ritzingen, dans la vallée de Conches, M. Victor Schmidt, 26 ans, ayant soigné son détail dans un mazot de la montagne, descendait sur des skis vers son village, mardi, lorsqu'il fit une chute en avant; un de ses bâtons se planta sous l'œil gauche qui sortit de son orbite. Un médecin le soigna puis l'envoya à l'Asile des aveugles de Lausanne. L'œil est perdu.

— Vendredi dernier, M. Henri Roten, un des meilleurs skieurs de Loèche-les-Bains, fut victime d'un accident à Fluhalp.

En tombant, il planta la pointe d'un de ses skis dans les yeux, dont un fut arraché.

Malgré sa douleur, il descendit jusqu'à Loèche-les-Bains où le Dr Zen-Ruffinen le fit évacuer dans l'hôpital de Sierre.

**A Morgins
un skieur se brise la colonne vertébrale**

Participant à une course de ski à Morgins, un skieur genevois expérimenté, M. Francis Brichet, 26 ans, sous-directeur de la Maison Philips à Genève, parti du Mont Bellevue, surplombant Morgins et lancé à plus de 70 kilomètres à l'heure, vint heurter un roc que recouvrait une légère couche de neige fraîche. Il fut projeté en l'air et rebomba sur le sol, se brisant la colonne vertébrale. Il fut transporté dans une clinique de Genève où il vient de succomber.

Chronique sédunoise

M. Louis Delaloye, ancien chef de gare

Vendredi est décédé à Sion, à l'âge de 74 ans, M. Louis Delaloye, ancien chef de gare de Brigue.

Né à Ardon en 1862, M. Louis Delaloye était entré en 1878 au service du chemin de fer de la Suisse occidentale, soit la S.O., comme aspirant commis à la gare de Sierre, où son oncle Georgy fonctionnait comme chef de gare.

On le trouve ensuite comme receveur aux voyageurs à Brigue, puis à Sion où il connut son épouse et comme tant d'autres fonda son foyer de famille.

En 1886, il est nommé comme chef de station à Tourtemagne, au traitement de 1200 fr. par an, et à la fin de cette année il passe au même titre à Salquenen. L'année suivante, il est transféré comme chef de station à Eviroz où il restera jusqu'en 1893, date à laquelle il est chargé de la gare de Viège. Enfin, en 1901, il est nommé à la tête de la gare de Brigue, qui est, comme on le sait, la gare la plus importante de notre canton.

C'est particulièrement dans ce dernier poste, où il resta jusqu'en 1924, soit pendant 23 ans, que devaient s'exercer son activité et ses capacités.

A cette occasion et dès son arrivée, il eut successivement à faire face aux travaux importants nécessités par la construction du tunnel du Simplon, du chemin de fer de la Furka et du Letschberg.

En récompense des services rendus pendant les travaux de perforation au tunnel du Simplon, une médaille d'argent lui fut remise en 1905. En 1906, c'était l'inauguration du tunnel et les festivités déroulées à Brigue qui demandèrent de Louis Delaloye toute son intelligence et son tact pour accomplir la tâche qui lui était dévolue.

Trente ans sont maintenant passés depuis cette date mémorable, où, sur sol suisse, se rencontrèrent nos hautes autorités fédérales avec le roi actuel d'Italie.

En 1924, après 43 ans de bons et loyaux services, il prit une retraite bien méritée et s'en vint habiter la capitale de notre canton, ce qui pour lui devait, hélas, constituer le dernier poste. Mais là encore, la confiance dont il jouissait parmi ses anciens collègues le désignèrent pour le mettre à la tête de la Fédération des pensionnés des C. F. F. du Valais.

Comme président de cette Fédération, il eut l'année dernière à organiser le congrès annuel des délégués pensionnés de la Suisse. La réussite de cette importante manifestation fut en grande partie son œuvre, comme ce fut aussi pour lui une apothéose couronnant une honorable carrière. Il ne put malheureusement, avoir la satisfaction d'en donner un compte rendu à ses collègues comme il se le proposait dans une assemblée que son état de santé faisait renvoyer de jour en jour.

Les premiers froids, en même temps qu'ils amenèrent la chute des feuilles, devaient aussi, hélas, amener la chute de ce corps d'élite, de ce vieillard à haute stature, resté alerte et que l'on avait coutume de rencontrer dans les rues de Sion. Dans la conversation, ses mots à l'emporte-pièce avaient toujours quelque chose d'agréable à entendre.

Il s'en est allé à 74 ans, emportant dans la tombe les regrets de tous ses anciens employés, collègues, amis et connaissances, comme aussi de sa famille à laquelle va l'expression de nos sentiments de sincères condoléances.

Harmonie municipale

Le concert, suivi d'un bal, que l'Harmonie donnera samedi prochain, 15 février, à 21 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix et Poste, promet

d'être une toute belle soirée. Le programme du concert est des mieux composés. Et comme ce sera la première audition préparée et conduite par le nouveau directeur M. le professeur M. Viot, que chacun voudra voir à l'œuvre, l'affluence d'auditeurs encouragera les musiciens à faire honneur à leur chef et à la réputation de leur société.

Sur présentation de leur carte, les membres honoraires et les membres passifs ont entrée libre pour eux et pour les membres de leur famille.

Les portes seront fermées durant les exécutions.

Nécrologie

A Sion est décédé dimanche, à l'âge de 68 ans, M. Alois Juchli, directeur de la « Loterie Pro Sion ».

Le défunt, originaire de Vevey, a succombé des suites d'une péritonite qui l'a emporté en quelques jours seulement puisque M. Juchli venait encore à son travail au bureau mercredi dernier.

A la famille endeuillée, nos condoléances sincères.

Soirée du Männerchor Harmonie

(De notre correspondant sédunois)

L'excellente société du Männerchor, chœur d'hommes de langue allemande, que dirige avec distinction et dévouement M. Théo Amacker, a donné samedi soir, dans la très belle salle de l'Hôtel de la Planta, son premier concert de la saison.

Un très nombreux public y assista et couvrit d'applaudissements, chanteurs et musiciens.

Les programmes du Männerchor sont toujours très intéressants par leur parfaite exécution et par leur variété surtout.

Depuis les chœurs d'ensemble en passant par les groupes plus réduits, les sketch musicaux, et jusqu'au petit pianiste virtuose, le délicieux petit Loréan, tout fut mené très parfaitement.

Un bal très animé suivi, agrémenté d'une tombola qui obtint un succès éclatant.

Chronique monthaysanne

(De notre correspondant local)

La soirée de la « Lyre »

La soirée annuelle de la « Lyre » de Monthey a fait comme de coutume salle comble, dimanche soir, à l'Hôtel de la Gare.

Nous ne parlerons pas de la partie musicale. Disons cependant que la « Lyre », privée d'un directeur professionnel, a confié ce poste à un excellent musicien et que soit les membres, soit le chef, tous ont fourni un gros effort, et, comme l'a dit M. Donnet, président de la société, « nous n'avons pas la prétention de faire grand, mais ce que nous faisons, nous le faisons de bon cœur et avec enthousiasme ».

Pendant l'entracte qui suivit cette première partie, la société offrit aux délégués des sociétés invitées, le verre traditionnel d'amitié.

Passons à la deuxième partie du programme : une comédie en 2 petits actes, de Guy de Téramond, « La petite Maud ».

Cette petite comédie, pas compliquée et jouée par quelques artistes dont quelques-uns sont des habitués des planches, nous a plu. Nous ne voulons cependant pas féliciter plus celle-ci que celui-là, car tous jouèrent dans la mesure de leurs moyens. Nous tenons cependant à adresser tous nos compliments à Mme Wirz, non seulement pour la bonne composition de son rôle dans Mélanie Chalumeau, mais aussi pour le cran, la volonté qu'elle montra, étant malade, atteinte de la grippe depuis jeudi, en venant malgré cela remplir son rôle qui était le plus chargé.

La partie officielle terminée, la parole fut donnée à l'orchestre et la salle fut bientôt envahie par les danseurs qui l'emplit à un tel point qu'il eût été impossible de se laisser choir sur le parquet tellement les couples étaient comprimés.

**Concours de ski
organisé par le Ski-Club monthaysan**

Un soleil radieux présida à cette magnifique manifestation.

Les premières places sont revenues à Mme Deferr, pour les dames, à M. Frautschi, pour les seniors, et à M. Couturier, fils du caporal de gendarmerie, pour les débutants.

La course entre seniors fut à peine disputée et le temps qui sépare les quatre premiers n'est que de quelques secondes.

CHAMPIONNAT Ire LIGUE

Monthey-Carouge, 2 à 1

Le match qui opposait le Carouge F. C. au Monthey F. C. a été gagné de justesse par les Monthey-sans qui marquèrent 2 buts, par Dubosson et Felli, contre 1 à Carouge.

Les Carougeois, lanterne rouge du groupe, ont joué leur va-tout, c'est pour cela que le jeu fut par moments assez dur.

Monthey, par cette victoire, consolide sa position.

Incendie

Lundi matin, à 8 heures, un incendie, dont la cause n'est pas encore connue, a complètement détruit

en 3 heures de temps, un grand chalet dans les alpages de Cavoués (Belle-Vue) et appartenant à M. Jean Donnet, de Troistorrents.

Le ski dans la vallée d'Iliez

La magnifique journée ensoleillée de dimanche a fait oublier les villes à une foule considérable de skieurs.

Dans la belle vallée d'Iliez, dès samedi après-midi, les trams et les autocars déversèrent des flots de sportifs pour Champéry-Planachaux, Morgins, Savolère et les Cavoués. Partout, la neige était excellente.

Montre en or

La Direction de la Société pour l'Industrie chimique à Bâle, usine de Monthey, a remis, lundi, à M. Louis Burnier, la montre en or comme récompense pour ses 25 ans passés au service de l'usine au poste de concierge.

Nos sincères félicitations à l'heureux jubilaire.

MARTIGNY

La soirée de l'Harmonie

On nous écrit :

On m'avait dit que l'Harmonie avait fait du progrès, mais j'avouerais franchement que son concert m'a étonné.

Loin de moi l'idée de jeter des fleurs. Je voudrais seulement me permettre de donner ici l'opinion d'un petit, tout petit amateur.

Au lever du rideau, j'ai été surpris et charmé par ce bel ensemble en uniformes que constitue l'Harmonie municipale. Ce costume sobre, mais qui a de la ligne, représente bien l'emblème de cette société qui travaille sans bruit, sans fanfaronnade et qui, pourtant, s'avance à grands pas sur le chemin du progrès.

C'est que l'Harmonie possède un chef, et quel chef ! Un chef doublé d'un artiste. Non seulement il dirige, mais il vit son morceau. Il vibre, il vous empoigne, et les musiciens, attentifs et dociles, le suivent. Dans ces conditions, comment ne pas donner de la vie, du caractère, de la couleur à un morceau.

Les deux premiers morceaux furent rendus avec beaucoup de cachet. Bravo pour les solistes. Mais le « Capriccio Espagnol » m'emballa. Je dois plutôt dire nous emballa, car toute la salle vibra dans un même enthousiasme.

Chers musiciens de Martigny, soyez fiers de posséder un tel chef, que plusieurs sociétés vous envient. Suivez-le, mais suivez-le avec enthousiasme, et vous irez loin, très loin, et l'on parlera de vous.

Dans l'« Ouverture de Léonore No 3 » de Beethoven, il y eut de belles choses, mais cette musique demande une culture que l'on ne peut pas exiger de simples amateurs. C'est un beau mérite que de l'avoir mise sur pied, et un tel effort vaut la peine d'être signalé. Directeur et musiciens, soyez félicités. A.

Carnaval 1936

23 et 25 février

Toutes les sociétés locales, la plupart des maisons de commerce et des magasins de Martigny travaillent activement à la préparation des fêtes du Carnaval 1936. Ce dernier, en bénéficiant des expériences des manifestations de 1934 et 1935, prendra de ce fait une ampleur et une richesse beaucoup plus grandes. Il y a quelque chose d'émouvant à voir le dévouement spontané qu'apportent les personnes des quatre communes de Martigny à la réussite parfaite de ces manifestations. Personne n'ignore que le bénéfice éventuel du Carnaval 1936 sera affecté à l'aide des vieillards nécessiteux et à l'œuvre de la goutte de lait. Tout le Valais et même beaucoup de personnes des cantons voisins se donneront rendez-vous à Martigny, les 23 et 25 février 1936, pour y vivre des heures de joie et contribuer en même temps à une bonne action.

Nous rappelons que le délai pour donner des communications au journal humoristique « LA BISE » expire le 15 février (Case postale — Martigny-Ville). Le Comité d'organisation.

5^{me} séance de la « Cucaracha » à l'« Etoile »

« LA CUCARACHA », ce petit chef-d'œuvre en couleurs, 100 % naturelles, obtient un vif succès à l'« ETOILE ». Chaque soir, le public sort de la salle ravi et enchanté.

Ce soir, mardi, on le présentera pour la dernière fois, en fin de séance.

Nul doute que de nombreuses personnes se rendront ce soir encore à l'« ETOILE », car le déplacement en vaut la peine. Pour 1 fr. 10, un excellent vaudeville militaire « En bordée », avec le populaire BACH, et « LA CUCARACHA ».

Soirée populaire à l'« Etoile »

Ce soir, mardi, à l'« ETOILE », dernière soirée populaire à prix réduits (1 fr. 10, tout le parterre). Au programme : reprise d'un succès de fou-rire : « En bordée », un excellent vaudeville militaire avec Bach.

A la demande générale, prolongation de « LA CUCARACHA », ce petit chef-d'œuvre en couleurs, qu'il serait impardonnable de n'avoir pas vu.

Que toutes les personnes qui ont été empêchées de

voir ce petit bijou profitent de cette dernière occasion qui leur est offerte.

Nous répetons : ce soir mardi : reprise du film « En bordée », et, au même programme, prolongation de « LA CUCARACHA ».

Prix unique au parterre : 1 fr. 10.

« Octoduria », Martigny

Les membres de la S. F. G. « Octoduria » sont informés que les répétitions recommenceront ce soir mardi 11 janvier 1936, à 20 h. 30. Comme nous commençons l'entraînement pour la Fête fédérale de Winterthour, la présence de tous les membres est obligatoire.

Club de boxe, Martigny

(Comm.) — Tous les membres sont convoqués en assemblée générale pour jeudi le 13 cour. à 20 h. 30, au Café du Lion d'Or.

L'ordre du jour étant très chargé, les membres sont tenus d'être exacts.

Tous les jeunes gens qui désireraient faire partie du Club de boxe sont invités à se présenter à l'assemblée. Pour les jeunes gens qui n'auraient pas atteint l'âge de 16 ans révolus, une déclaration des parents est nécessaire. Le Comité.

Encore un espion nazi arrêté

La police de Lugano a arrêté un Allemand nommé Hans Heinrich Gridler, né en 1908, qui se dit ingénieur et aviateur. Cet individu est soupçonné de s'être livré à l'espionnage politique ; il est en outre recherché par le Parquet de Zurich pour des délits de droit commun.

Hauptmann sera exécuté en mars

Selon le « New-York Journal », Hauptmann sera exécuté le 24 mars. Le juge Trenchard, qui présida le procès, aurait fixé cette date et le gouverneur de New-Jersey, Hoffmann, aurait décidé de ne pas accorder de nouveau sursis à moins que Hauptmann ne révèle les noms de ses complices.

Ecoulement des veaux de boucherie

(Communiqué de la Station cantonale de Zootechnie) Grâce aux dispositions prises par l'Office central de Brougg et avec la collaboration de la Fédération valaisanne des Producteurs de lait, l'action en faveur de l'écoulement des veaux de boucherie a permis d'écouler, dans le courant du mois de janvier,

- 445 veaux de la race d'Hérens,
- 62 veaux de la race tachetée et
- 21 de la race brune, soit au total

528 animaux (contre 223 en 1935).

Les expéditions se poursuivent d'une façon normale. Pour les veaux écoulés jusqu'ici, il a été payé aux éleveurs un prix moyen de fr. 1.37 le kg.

Les familles DECAILLET et MICHELLOD remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

ETOILE

Ce soir Dernière séance populaire à prix réduits

1 fr. 10 au parterre

avec **Bach** dans un vaudeville militaire

EN BORDÉE et PROLONGATION de **LA CUCARACHA**

Pour le Carnaval

les plus jolis COSTUMES en LOCATION chez SIMONE, Haute Couture, Martigny-Ville, tél. 61.233

Les **petites annonces obtiennent un grand succès**

Jeune FILLE sérieuse, connaissant la cuisine et les travaux d'un ménage soigné, est demandée dans famille de 2 personnes. Faire offres ou se présenter chez L. EMONET, négociant, Martigny-Bourg.

Fauilleton du mardi du Journal « Le Rhône » 18

Pour l'amour de lui

ROMAN par Jean CARLA

Léolo hésita. Il n'avait aucun désir de s'entretenir ce soir avec ce beau marbre. Juliette comparée à Sabine lui paraissait dépourvue de flamme intérieure. Cependant, la statue depuis quelque temps s'était singulièrement animée. Il faudrait sans doute peu de chose pour qu'elle s'humanisât tout à fait. Pygmalion de cette blonde Galatée, ferait-il jaillir l'élincelle ? Pourquoi non ? Il n'était pas encore le fiancé de Sabine de Vilpré ! Et puis, un baiser sur le bout des doigts ou sur la nuque ne tirait pas à conséquence. Juliette, la jolie désolée, avait droit à des consolations. Elle lui était indifférente, mais il ne pouvait s'empêcher de la trouver merveilleusement belle et attirante dans cette pose abandonnée.

Le jeune viveur s'approcha de Juliette qui, toute à son amertume, ne l'entendait pas venir. La solitude, loin de la calmer, n'avait fait qu'exaspérer sa révolte : elle n'était donc destinée qu'à inspirer des passions éphémères ? Pierre ne l'aimait plus autant, et Léolo, maintenant, lui préférait Sabine. Se sentant affreusement malheureuse, la jeune femme poussa un profond soupir.

Très proche d'elle, Léolo, une lueur bizarre dans les yeux, la contemplant.

Quelle pensée diabolique lui traversa l'esprit ? Juliette... Sabine... Quel contraste ! Sabine, pure

jeune fille dont la conquête était difficile ; Juliette, proie palpitante, déjà demi consentante...

Penché sur son épaule, la voix caressante, il questionna :

— A quoi rêvez-vous donc, belle Madame ? Songeriez-vous au pauvre chevalier auquel vous avez pris le cœur ?

Juliette sursauta. L'émotion la suffoquait. Elle répliqua :

— Autrefois les chevaliers étaient fidèles à leurs dames.

Léolo sourit et, la frôlant presque :

— Que vous êtes sévère ! Ne ferez-vous pas exception pour moi ?

— Vous ? Mais encore plus que les autres, vous êtes le papillon qui vole de l'œillet à la rose, et de la rose... au lotus ! riposta la jeune femme dont les yeux étincelèrent.

Il railla gentiment :

— Me feriez-vous l'honneur d'être jalouse ? — et la caressant du regard — Si je vous disais que vous vous trompez ? Mais oui, je vous assure, vous vous trompez. Je vous ai paru distraite, ce soir, je m'en excuse... J'avais un souci que vous connaissez bien-tôt. Mais cela ne m'a pas empêché de vous admirer. Vous êtes délicieusement jolie, ravissante dans ce rose qui semble fait d'un peu de votre chair. On se demande si vous êtes une femme ou réellement une fleur. Je ne me souviens pas de vous avoir jamais vue aussi belle ! Juliette... vous me faites perdre la tête... j'ai envie de vous respirer... de respirer vos épaules fraîches comme de soyeux pétales ; leur parfum me grise !

Un trouble l'envahissait. Il se prenait à son propre jeu.

La voix magique agissait sur la jeune femme, la pénétrait d'un si intense bonheur qu'elle se sentait prête à défaillir... Ecouterait-elle davantage cette voix ensorceleuse, aux savantes modulations, dont les mots la faisaient frémir ? Supporterait-elle que Léolo se penchât... se penchât jusqu'à lui brûler la chair de son souffle enflammé ?

Incapable de s'arracher à l'ivresse mauvaise, Juliette ferma les yeux. A cet instant, le jeune homme implora dans un souffle :

— Juliette... vos lèvres...

La jeune femme, les yeux toujours clos, la respiration haletante, renversa la tête contre la poitrine du jeune homme...

Un cri ou plutôt une plainte les fit s'écarter vivement l'un de l'autre. Léolo leva la tête : ses yeux rencontrèrent des yeux agrandis, remplis d'épouvante et de honte. Une blanche silhouette, immobile sur le seuil de la serre, fit en chancelant quelques pas pour s'enfuir, mais Mme de Silvani, surgissant à son tour, saisit le poignet de Sabine éperdue et l'obligea à pénétrer avec elle dans le jardin d'hiver.

Quel funeste hasard avait poussé les trois jeunes gens à y chercher un refuge ? Mme de Silvani arrivait à temps, du moins elle l'espérait, pour empêcher une catastrophe. Ce n'était point le moment pour son fils de commettre une folie ! Il lui fallait, elle, sa mère, réparer au plus vite cette sottise. S'adressant à Juliette :

— Mon enfant, je vous conseille de rejoindre vos parents ; c'est, d'ailleurs l'heure du souper. Léolo, tu accompagneras Mme de Kerdran, puis tu iras chercher ta sœur, nous partirons ; j'ai une migraine qui ne me permet pas de veiller davantage.

Juliette, pâle et tremblante de honte, s'était levée

et passa devant les deux femmes sans oser lever les yeux. Léolo la suivit. Mme de Silvani et Sabine restèrent seules.

La jeune fille se laissa tomber sur un siège. Le visage dans les mains, elle gémit :

— Mon Dieu ! est-ce possible ?

Où, était-ce possible que Juliette, la femme de Pierre, se fût oubliée à ce point ?

La marquise de Silvani, émue par cette plainte, se rapprocha d'elle et doucement lui caressa la chevelure.

— N'ayez point tant de peine, Sabine, et ne soyez pas trop intransigeante ! Il ne faut pas attacher trop d'importance à un baiser volé ou donné en temps de carnaval. Votre amie a été inconsciente, et Léolo s'est un peu moqué d'elle ! Cela n'a aucune importance, je vous le répète. Juliette est indifférente à mon fils : c'est vous seule qu'il aime, vous seule qu'il adore et souhaite avoir pour femme, et, ma chérie... vous ne refuserez pas !... (A suivre.)

Le Vin de Vial est un aliment

La solution de produits actifs dans un vin généreux peut fournir un médicament reconstituant mais si à ses qualités vous y ajoutez celles stimulantes et toniques du quinquina ; celles fortifiantes du Lacto phosphate de chaux vous avez une formule, source très active d'énergie. C'est ce qui fait du Vin de Vial un produit véritablement complet et unique. Ainsi donc, actif, efficace et délicieux, il est bien près de la perfection et 60 ans de succès l'ont prouvé. Anémiés, convalescents, affaiblis et toutes personnes débiles, essayez-le.

VIN de VIAL

Carnaval à Martigny

• 23 et 25 février 1936, dès 14 heures

Grand Cortège Humoristique

5 corps de musique. Nombreux groupes, chars, autos. **Grande bataille de confettis**
Attractions

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais

Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % à terme ← 4 %

sur carnets 3 1/2 % avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamossion, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Volleges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouiry.

Arboriculture fruitière

Rouiller Charly. Arboriculteur. Martigny-Ville

Diplômé des Cours centraux pour Maîtres Arboriculteurs de Châteauneuf

se charge de création de jardins fruitiers, vergers, taille, greffage, surgreffage, entretien et soins généraux. Plants provenant de pépinières autorisées. Tuteurs

Manufacture Suisse de Linge

Tissage

Toile pour draps
Popelines
Damas
Basin
Essuie-mains
Draps pour robes de dames
etc., etc.,

fabriquant elle-même, et ayant aussi sa propre clientèle, cherche pour Martigny et un grand rayon

VOYAGEUR

très sérieux, qui visiterait la clientèle privée dans un rayon réservé et qui possède lui-même une bonne clientèle. N'entretient en ligne de compte que des messieurs capables et travailleurs, connaissant l'allemand et le français. Condition d'engagement: Rétribution fixe et commission, frais de transport selon arrangement. Prière d'adresser des offres en langue allemande sous chiffre No 210 à l'expédition du journal Le Rhône.

Confections

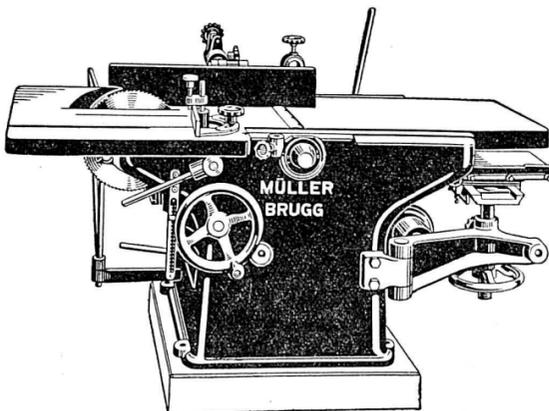
et sur mesure

Trousseaux
Chemises pour messieurs
Pyjamas
Lingerie pr dames
Tabliers
Linge de cuisine
etc., etc.

Machines à bois Muller Exposition à Sion

du 1^{er} au 20 février - ouverte tous les jours - dimanches: 11-19 heures

• Magasin Immeuble De Torrenté - Carrefour des Mayennels •



La machine idéale parfaite et économique spécialement étudiée pour petits ateliers

Machine très robuste composée de dégauchisseuse - raboteuse en épaisseur, largeurs 45, 51 et 61 cm., avec scie circulaire, toupie et mortaiseuse, avec ou sans moteur

DEMANDEZ NOS OFFRES!

Soc. An. MULLER & Cie - BRUGG (Argovie)

Usines de constructions mécaniques et fonderie

Négligence



Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts et cassettes incombustibles de la maison **FRANÇOIS TAUXE**, fabricant de Coffres-forts à Malley, Lansanne



Costumes

de Carnaval

GRAND CHOIX chez **Marguerite Casanova**, 3^{me} étage, maison Alfred Girard, Martigny

Jeune HOMME

cherche place comme **machiniste**

chez entrepreneur. Possède permis de conduire. S'adres. à M. SACKMANN, Martigny-Bourg.

Un volume de 1300 pages et 3200 recettes

Voulez-vous gagner de l'argent? Alors commandez de suite au prix réduit de Fr. 6.— ce livre que vous lirez et relirez sans vous lasser. Recettes faciles à exécuter; concerne Agriculture, Viticulture, Herboristerie, Recettes ménagères, Médecine populaire et vétérinaire, petites industries nouvelles, destruction des rongeurs et de la vermine, Elevage et Basse-cour, etc., etc.

A toute commande reçue avant le 15 février sera ajoutée le « Conseiller de la Ménagère », une brochure épatante. Ecrivez de confiance Editions Foraines, Fred. Koenig, Université 4, Lausanne. Tél. 26036.

Imprimerie J. Pillet, Av. de la Gare, Martigny

Toujours à la même adresse

et aux prix les plus bas, en fait de meubles neufs et d'occasion, ainsi que ventes, achats ou échanges, adressez-vous en toute confiance chez **E. POUGET**, Au Lion d'Or, Martigny.

LOTÉRIE PRO-SION

garantie par la Municipalité de Sion, autorisée par le Conseil d'Etat du Canton du Valais

Total des Lots: **Fr. 250 000.-** en espèces
Lots de fr. 10 et 20 payables de suite
PREMIER LOT **Fr. 100 000.-**
Fr. 20 000, 10 000, 5 000, etc.
Prix du billet Fr. 5.-
Bureau de la Loterie PRO-SION: Avenue de la Gare, Sion
Billets en vente partout - Tous les billets participent aux deux tirages

Tirage 17 avril 1936

A vendre une **vache** primée ainsi qu'une **laie** portante de sa 2^{me} nichée. S'adresser à Claret Louis, Saxon.

A louer à Martigny, pour date à convenir, un **magasin** pouvant servir pour n'importe quel genre de commerce. S'adresser au journal sous chiffre A 320.

Le plus puissant des engrais, la

POTASSE

fait la beauté et la qualité des récoltes

Tous renseignements sont donnés gratuitement par: **KALI S.A. • BERNE** Hirschengraben 2

Appareils d'occasion

Quelques modèles intéressants simplement défranchis ou très peu usagés à liquider.

PHOTO DARBELLAY, Martigny

Lire les annonces

c'est mieux faire ses achats!

Valais!

1.

Qu'est-ce qu'on voit là-bas, tout entouré de villes, De palais, de vergers, de pampres, de forêts? Vaste glace d'azur où se mirent tranquilles D'innombrables joyaux aux suprêmes attrait? Morbleu! C'est le Léman, ce lac incomparable, Dont Dieu nous a fait part pour nous faire aimer mieux

Le plus beau des pays, le Valais admirable, Le site qui le plus nous fait songer aux cieux!

2.

Qu'est-ce qu'on voit là-haut, émergeant dans l'espace, Ce fantastique mont, ce pic prodigieux? On dirait un titan, fou d'orgueil, qui menace L'Eternel qui l'a fait, de transpercer les cieux... Morbleu! C'est le Cervin, ce roc incomparable, Que Dieu nous a donné pour nous faire aimer mieux Le plus beau des pays, le Valais admirable, Le site qui, le plus, nous rapproche des cieux!

3.

Qu'est ce fleuve d'argent qui vague dans la plaine, Qui frémit et s'agite et nous remplit d'émou? Qu'est cet être fougueux que le Destin entraîne Vers la mer à laquelle il a promis sa foi?... C'est notre fleuve à nous, notre Rhône indomptable, Que Dieu nous a donné pour nous faire aimer mieux Le plus beau des pays, le Valais admirable, Le site le plus libre à la clarté des cieux!

4.

Et, qu'est-ce ce grand val, bordé de blanches cimes, Qu'habite un peuple allègre autant que vigoureux, Qu'est ce merveilleux fort tout encerclé d'arbres, Qui semblent le garder mieux qu'un rempart de preux?...

Qui ne le connaît pas, ce val incomparable, Que Dieu nous a donné pour nous faire aimer mieux Le Pays du Valais, pays inégalable, Oh! le plus idéal qui gîte sous les cieux!

MONTHEY, le 2 juillet 1935.

Fr. DELACOSTE.

HYGIENE

Conseils opportuns

Soignez vos cheveux! Ne les lavez jamais avec un savon à base de graisse animale ou avec une poudre; prenez un savon à l'huile ou un shampooing. Pour les pellicules, la décoction de prèles rend de bons services.

Mangez sainement! Votre corps est formé par ce que vous lui donnez. Mangez d'une manière ordonnée! Vous empêchez de la sorte la formation de gaz nocifs. Ceux-ci sont la cause de très nombreuses maladies. Ils intoxiquent le sang. Ne mangez ni trop chaud, ni trop froid.

Soignez vos dents! Nettoyez-les régulièrement. Mâchez bien et longtemps. (Un aliment bien mâché est à moitié digéré.)

Ne buvez que si vous avez soif; une fois votre soif éteinte, arrêtez-vous.

Évitez les excitants, tels que l'alcool, le tabac, le café noir, les épices. Permettez à votre organisme de se reposer et de se reconstituer par un sommeil abondant. La nuit est faite pour dormir et réparer ses forces. Ne l'oubliez jamais.

Chronique de la Mode

Élégances sportives

Les sports d'hiver prennent chaque année de plus en plus de place dans notre vie. Aussi nos maisons de couture rivalisent-elles d'idées ingénieuses pour donner à nos costumes de sport plus de variétés, tout en restant dans la note pratique.

Pour le **ski**, ce que l'on recherche surtout c'est le vêtement chaud, peu encombrant et commode. La culotte norvégienne en drap imperméable, noir, marine, marron, vert foncé ou gris garde notre préférence. Souvent la culotte se ferme de chaque côté par un rang de boutons en métal. Ces boutons seront plutôt ronds et plats ou légèrement bombés; ils se font également en corne de couleur vive. La veste peut être taillée dans le même drap que la culotte. On la fait courte, à la hauteur des hanches; elle sera ceinturée et garnie d'une double rangée de boutons. On voit aussi la veste longue, serrée à la taille par une large ceinture de cuir. Cette ceinture a deux petites poches pouvant contenir argent et montre.

Dans une note plus fantaisie on remarque le pantalon en drap clair garni de galons d'un autre ton, des vestes en peau de daim ou imitation ou dans un gros tissu de ton différent à celui de la culotte.

L'écossois est très employé et l'on fait dans ce tissu de ravissantes petites jaquettes dans les tons vert, noir et blanc ou marron, jaune et blanc avec une ligne noire. Mais c'est surtout dans la parure qui accompagne ces costumes que réside la plus grande fantaisie. Le pullover, l'écharpe, les chaussons, les gants et le bonnet forment un ensemble en gros tricot de laine à rayures de plusieurs tons vifs. Avec la laine chinée on fait des parures imitant la fourrure, telle que pathère, léopard, etc.

La fantaisie des cordelières s'est aussi emparée de nos costumes de sport. Quelquefois la cordelière remplace la ceinture, mais c'est surtout pour fermer le col de la veste ou du chandail qu'elle est employée. Dans ce cas elle se termine par deux pompons de laine.

Quant aux bonnets ils sont aussi variés qu'imprévus. Beaucoup de sportives adoptent le béret plat ou le bonnet écossais faits au crochet. Cependant certains modèles nouveaux sont très gracieux; ce sont de petites toques de laine, drap ou imitation fourrure; elles sont assorties à l'écharpe ou au chandail. D'autres toques sont drapées, c'est-à-dire faites d'une petite écharpe que l'on drap sur la tête comme un turban ou qu'on enroule sur un simple fond de bonnet.

Pour le **patinage**, la jupe sera en drap, jersey uni ou écossais, quelquefois en velours; on la fait très ample. Mais combien plus pratique est la jupe-culotte que l'on porte avec un pullover ou une jaquette en tissu fantaisie. La jupe-culotte se fait le plus souvent dans les tons gris ou beige. On peut choisir également les tons vert ou violet qui sont très jolis sur la glace.

En Gypserie, Peinture et Vitrerie
un travail prompt et soigné est fait par l'entreprise

Paul Lugon, Martigny-Bourg

Les gants sont en peau, ouatinés ou avec intérieur de fourrure; ceux en laine sont à haut crispin dont le coloré rappelle un des tons de l'ensemble.

Et pour celles qui se contentent d'admirer, la tenue sportive sera en gros lainage; certains de ces lainages sont floconneux, rappelant la neige. La robe ou la jupe sont à plis plats; elles sont accompagnées d'un lourd manteau de lainage à larges revers de fourrure ou avec un col-écharpe. La fourrure est parfois remplacée par le velours. Sur un manteau de lainage de ton mais on fait le col et les hauts poignets en velours brun. Les manteaux de fourrure sont à poil ras, trois quarts et assez amples; le plus souvent cette ampleur est donnée dans le dos. Pour accompagner cette tenue de marche on porte également des chapeaux de laine ou le petit feutre genre tyrolien.

VARIÉTÉS

Un geste héroïque!

Est-ce possible: une association vient de renoncer à une subvention fédérale. Le fait est si rare qu'il vaut la peine qu'on le signale. Mais quel est ce merle blanc? Une association de jeunes sportifs: l'Association suisse des nageurs qui, au cours de sa dernière assemblée des délégués, tenue le 1^{er} février à Zoug, a voté une résolution soulignant que dans l'intérêt de l'assainissement des finances publiques, la société renonçait à la subvention légale octroyée pour le développement du sport de la natation en 1936. Elle s'efforcera par ses propres moyens d'assurer l'organisation de cours de natation, peut-être dans une forme plus réduite, et elle émet le vœu que son exemple soit suivi par les autres associations suisses de sport et de gymnastique, le moment étant venu pour la Confédération de restreindre sérieusement les subventions.

Réjouissons-nous de ce geste, qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'héroïque, et souhaitons qu'il trouve de nombreux imitateurs. Si une hirondelle ne fait pas le printemps, la décision de cette association de jeunes sportifs — qui renonce de son plein gré à une subvention fédérale de 3500 fr. — est de nature à susciter de légitimes espoirs. C'est au moins la preuve que des milieux toujours de plus en plus étendus se rendent compte de l'inévitable nécessité d'en finir, une fois pour toutes, avec la plaie des subventions.

Un nouveau concurrent du rail: l'avion?

A côté de l'automobile, le chemin de fer va-t-il voir surgir un nouveau concurrent: l'avion? On pourrait presque le croire. En effet, sous le titre « Les C. F. F. veillent », l'« Aéro-Revue » souligne qu'après l'introduction par les C. F. F. de trains rapides légers sur le parcours Genève-Zurich, on pourra se rendre d'une ville à l'autre en 3 h. 25 minutes. Actuellement on va, par avion, de Cointrin à Dubendorf en 1 h. 55 min. Y compris le temps nécessaire pour se rendre du centre de la ville aux aérodromes (respectivement 35 et 30 minutes), la durée totale du voyage est de trois heures. On voit que l'avantage en faveur de l'avion n'est plus très important.

Mais sans doute les nouveaux avions rapides de transport donneront à nouveau une certaine avance au trafic aérien...

Petite comédie monétaire

La scène se passe dans un hôtel. Une dame se présente au bureau et s'adresse au directeur:

— Monsieur, je prends pension chez vous. Voici un billet de mille francs à valoir sur ma note.

Le directeur prend le billet, le pose sur son bureau, et la dame s'en va.

Le chasseur de l'hôtel entrant à ce moment, le directeur prend le billet et lui dit:

— Je ne vous avais pas réglé votre mois... c'est fait.

Le chasseur va ensuite se poster à la porte de l'hôtel et quelqu'un lui frappe sur l'épaule: c'est un bookmaker qui lui annonce:

— Comme vous me l'avez demandé, j'ai pris vos chevaux pour cet après-midi. Vous me devez mille balles.

Le chasseur lui remet le billet. L'autre n'a pas fait dix pas dans la rue qu'il rencontre son tailleur qui lui dit:

— J'allais justement chez vous pour vous présenter la facture de votre dernier vêtement, elle se monte à 1000 fr.

Et le billet passe de la poche du bookmaker dans celle du tailleur.

Ce dernier, rentrant à l'hôtel, avise le directeur et lui dit:

— Ma femme est rentrée de vacances... Je vous dois la pension pour un mois. Voici 1000 francs.

A ce moment la dame du début arrive en trombe et dit au directeur:

— Je suis désolée, mais je dois partir immédiatement et je ne pourrai donner suite à mon projet d'habiter chez vous.

Le directeur lui remet le billet de mille. Elle le prend, le regarde et s'écrite:

— Mais c'est celui que je vous ai remis... d'ailleurs, il est faux.

Elle l'attrape, le déchire en mille morceaux qu'elle jette au panier.

C'est tout...

Mais ça prouve tout de même que cinq dettes vraies peuvent être réglées avec un bout de papier faux... Et l'égalon-n'y peut rien.

Rosserie

Lui. — On m'a dit que quand un homme allait se noyer, il pensait à tous les péchés qu'il avait commis. Elle. — Oh! alors, on aura le temps de venir à ton secours!

Une bonne coupe

M. Dupont rencontre son tailleur.
— Comment se font les vêtements cet hiver?
— Au comptant!

Entre purotins

— T'es-tu seulement demandé c'que tu f'rais si t'avais la fortune de Rotschild?
— Non, mais j'me suis souvent demandé c'qui ferait s'il avait la mienne!

Logique féminine

Josette a acheté une voiture. Pour inspecter son acquisition, elle se place au volant.

— C'est très bien, dit-elle, seulement la petite glace est mal placée.

— Comment cela?

— Parfaitement, car je ne vois que ce qui se passe derrière la voiture, mais non pas ma figure!